

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 11 janvier 2018**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 11 janvier 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents: M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARTEAU

Ordre du jour

- ☞ Organisation de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2018
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires : présentation de la nouvelle organisation depuis la rentrée de janvier, création d'un emploi aidé de 20 heures/semaine, avenants aux marchés
- ☞ Budget communal – Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
- ☞ Questions diverses

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2017**

Le compte rendu de cette réunion est approuvé sans observation particulière.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Michel PEIGNER rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

**Droit de préemption urbain** : Néant

**Devis acceptés** :

- Devis WESCO pour l'achat de 40 lits pour l'accueil de loisirs et l'école maternelle (avec alèzes et draps) – Coût : 2 148,16 € TTC,
- Achat de barrières (pour séparation de la cour de la Mairie) auprès de LOXAM – Coût : 623,10 € TTC,
- Installation d'un sani-broyeur dans la maison FOUQUET : 934,80 € TTC
- Travaux pour remise en marche de la chaudière FOUQUET et remplacement du brûleur : 700 € environ.

### Lotissements – Décisions modificatives

Afin de passer les écritures de stocks de fin d'année 2017, les décisions modificatives ci-après ont été prises :

#### Nouveau Quartier

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<u>Dépenses</u>	Néant	
<u>Recettes</u>		
7015 – Ventes de terrains aménagés		-101 200,00
7133-042 – Variation stocks Année en cours		101 200,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	0,00	0,00
Pour mémoire – BP 2017	383 616,35	383 616,35
TOTAL	383 616,35	383 616,35
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<u>Dépenses</u>		
3355/040 – Travaux – Stocks Année en cours	101 200,00	
<u>Recettes</u>		
1641 - Emprunt		101 200,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	101 200,00	101 200,00
Pour mémoire – BP 2017	266 716,35	266 716,35
TOTAL	367 916,35	367 916,35

La valeur du stock de 2017 est de 251 189,15 € (alors que la somme inscrite au BP était de 150 000 €), différence liée au fait qu'il avait inscrit la vente de 5 à 6 parcelles (156 378 €). Or, il n'en a été vendu qu'une seule (36 945,45 €).

Pour relancer la communication pour la vente de parcelles, un contact a été pris avec Maître DERRIEN, le notaire de la commune. L'office a diffusé des annonces par différentes voies.

Hameau du Venage (aucune inscription de stocks n'a été faite lors du vote du BP)

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<u>Dépenses</u>	Néant	
<u>Recettes</u>		
7015 – Ventes de terrains aménagés		-47 687,41
7133-042 – Variation stocks Année en cours		47 687,41
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	0,00	0,00
Pour mémoire – BP 2017	96 291,31	96 291,31
TOTAL	96 291,31	96 291,31
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<u>Dépenses</u>		
3355/040 – Travaux – Stocks Année en cours	47 687,31	
<u>Recettes</u>		
1641 - Emprunt		47 687,31
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	47 687,31	47 687,31
Pour mémoire – BP 2017	47 480,26	47 480,26
TOTAL	95 167,57	95 167,57

Une parcelle est en cours de commercialisation. Il restera donc 2 parcelles. Un constructeur est en contact avec 2 clients. Le Conseil Municipal, pour faciliter la vente, accepte de consentir une remise de 500 € par lots dans la mesure où il aurait vente simultanée des 2 lots.

En ce qui concerne l'habitat, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les communes doivent valider leurs zones d'extensions urbaines. Pour Montigné, le schéma proposé correspond à ce qui figure au PLU en cours : extension du nouveau quartier, chemin du Coudray, pour une surface ramenée à 7,7 hectares (réduction d'un peu plus d'un hectare). Avec les possibilités de construction dans l'enveloppe urbaine et en particulier sur le terrain FOUQUET, cela permettra la construction de 9 logements par an sur la période 2019-2014. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

La prochaine réunion de travail du 23 janvier portera sur l'écriture du règlement.

<p><b>PRISE DE DECISION SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018</b></p>
--

Les communes qui souhaitent solliciter une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours scolaires doivent déposer leur demande avant le 15 janvier.

Le Conseil d'Ecole s'est donc réuni le 21 décembre 2017. Au préalable, une enquête avait été réalisée auprès des parents avec une seule question : « Souhaitez-vous le retour à la semaine de 4 jours ? ». Sur les 56 familles de l'école, 32 seulement ont répondu à l'enquête :

- × 53 % y sont favorables,
- × 43,6 % y sont donc défavorables,
- × 6,3 % ne se prononcent pas

Quant au conseil d'école, les avis sont partagés : 6 votants dont 1 bulletin blanc, 1 bulletin nul, 2 votes favorables et 2 votes défavorables.

En ce qui concerne l'école privée, les 3 enseignants sont favorables au retour à la semaine de 4 jours. Quant aux parents, ils y sont également favorables à 75 %.

Aussi, après discussion et par vote à bulletins secrets (9 oui, 4 non, 1 blanc et 1 nul), le Conseil Municipal se prononce pour le retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire et sollicite donc une dérogation auprès de l'Inspection Académique.

## REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Pour faire face à de nouvelles contraintes liées notamment au retard pris dans la pose du revêtement de sol dans la future bibliothèque (maternelle en phase provisoire), la décision a été prise le 5 janvier de différer au 9 janvier la rentrée des élèves de maternelle.

Par ailleurs, l'étage de la maison FOUQUET ne pouvant être utilisé pour l'accueil de loisirs, il avait été envisagé de louer des modules complémentaires (1 salle + des sanitaires). Compte tenu du coût de ce type de location, la décision a été prise de répartir l'accueil de loisirs du matin et du soir sur 2 sites : accueil des enfants de maternelle à la maison FOUQUET et des enfants de primaires à la salle du Verger. Cette nouvelle organisation impose un dédoublement du personnel : 2 personnes de 7 h 15 à 9 h et de 16 h -19 h 15 avec un renfort de 2 personnes de 8 h 00 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h. En effet, à partir de 18 heures, tous les enfants sont regroupés sur le site de la maison FOUQUET.

En réponse aux questions soulevées par les élus, il a été précisé que :

- ✗ le choix a été fait de placer les plus grands dans la salle du Verger pour faciliter les quelques locations prévues en fin de semaine (déménagement des jeux plus simples),
- ✗ des aménagements seront apportés à la maison FOUQUET pour améliorer les qualités phoniques (pose de cadres fabriqués par les enfants avec des boîtes à œufs),
- ✗ le retard pris par les travaux est directement lié au fait que 2 appels d'offres ont été nécessaires et que malgré cela, le planning a été maintenu,
- ✗ des dispositions ont été prises pour prévenir les parents de l'école maternelles et que Nathalie MANCEAU était bien présente le lundi matin pour apporter un complément d'informations aux parents.
- ✗ le principe de réunions avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel sera renouvelé chaque fois que nécessaire pour faire le point sur les travaux.

Le Maire reconnaît que les délais n'ont pas permis une information satisfaisante des parents et précise que, de ce fait, une réunion des parents des 2 écoles a été programmée le 12 janvier. Il souligne par ailleurs l'implication des agents municipaux, que ce soit des services périscolaires, des services techniques ou du secrétariat et remercie également les élus et les parents d'élèves qui ont participé au déménagement des locaux scolaires.

Nathalie Forêt Vettier, Gérard Travers et Sylvie Vilfeu ne partagent pas cette analyse et refusent de cautionner ce qu'ils considèrent comme un manque d'anticipation et de communication.

Par ailleurs, au vu du dédoublement de l'accueil du matin et du soir nécessitant la présence de personnel supplémentaire, il a été envisagé de créer un poste d'emploi aidé (CAE), d'une durée hebdomadaire de 20 heures pour une période de 9 mois (jusqu'à fin octobre 2018). Néanmoins, très peu de personnes qui répondent aux critères d'accès à ce type d'emploi acceptent les horaires de travail proposés (de 7 h 15 à 9 h et de 16 h 30 à 19 h 15 tous les jours scolaires).

Au niveau de la maison FOUQUET, afin de fiabiliser le fonctionnement de la chaudière et réduire la consommation de fuel, il est décidé d'accepter les devis de l'entreprise MARSOLLIER pour l'installation d'une crépine de filtration du fuel dans la cuve (339,56 € TTC) et d'un thermostat d'ambiance radio avec programmation hebdomadaire (318,00 € TTC).

### **Travaux supplémentaires – Marché de Travaux**

Il est décidé d'accepter le devis de l'entreprise BARON, d'un montant de 280,80 € TTC, pour le remplacement d'un vitrage cassé sur une fenêtre bois existante de la future bibliothèque. De ce fait, le marché du lot N°3 passe de 24 725,00 € HT à 24 959,00 € HT. Voir auprès de l'assurance une prise en charge dans le cadre de la garantie bris de glace.

### **BUDGET COMMUNAL – ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Afin de permettre la prise en charge des dépenses d'investissements engagées avant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits ci-après :

Objet de la dépense	Imputation	Montant
Achat de lits – Ecole + ALSH	2184-35	2 200,00
Travaux Electricité		
Ecole Publique	23131-36	1 150,00
Régulation chauffage salle Athéna	2313-63	600,00
Rempl. Luminaires salle loisirs	2313-54	7 100,00
Etude faisabilité Amélioration systèmes chauffage salle loisirs	2031-54	1 700,00
Barrières	2188-35	650,00

Par ailleurs, compte tenu des travaux engagés et des difficultés de vente des parcelles du nouveau quartier, le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 100 000 €, pour une durée de 12 mois. Pour rappel, une ligne a déjà été contractée l'an dernier mais n'a pas été utilisée puisque le versement à Laval Agglomération des excédents eau et assainissement a pu être étalé sur plusieurs exercices.

Les conditions de souscription de cette ligne de crédits sont les mêmes que l'an dernier, à savoir :

- ✗ Montant : 100 000 €
- ✗ Durée : 12 mois
- ✗ Taux : EURIBOR 3 mois, moyenne 1,4 %
- ✗ Nature du taux : variable
- ✗ Intérêts : facturation trimestrielle par le principe de débit d'office
- ✗ Commission d'engagement : 0,4 % l'an avec prélèvement dès signature du contrat (soit 400 €/an).

### **AMENAGEMENT DE LA RUE DES LAURIERS**

La programmation des travaux a été définie lors de la réunion de coordination de l'ensemble des maîtres d'ouvrages et entreprises, le 19 décembre 2017, puis présentée aux riverains et aux commerçants le 20 décembre 2017.

Les travaux vont commencer dès le 29 janvier 2018 et se termineront fin juin (avec une interruption de 2 semaines fin février/début mars). Ils sont scindés en plusieurs phases :

- 1 – Réfection du réseau eaux usées – Travaux financés par Laval Agglomération et réalisés par EUROVIA de fin janvier à fin mars,
- 2 – Travaux d'enfouissement des réseaux - Travaux réalisés par Eiffage Energie sous maîtrise d'ouvrage de TEM (ex SDEGM), de mi-mars à fin avril 2018, Suspension des travaux fin avril pour permettre organisation du vide-grenier
- 3 – Travaux de voirie et de finition de mi-mai à fin juin, réalisés par EUROVIA pour le compte de la commune.

Pendant toute la durée des travaux, la rue sera interdite à la circulation (parfois partiellement). Néanmoins, au niveau de la signalétique des déviations, il est demandé de bien indiquer l'accès aux commerces.

En réponse à une demande de l'ASLM, un devis avait été demandé à l'entreprise Eiffage pour l'installation d'un câble de sonorisation au niveau du parking de la Forge. Compte tenu du coût (4 944 € TTC), le Conseil Municipal n'accepte pas le devis, il sera néanmoins demandé de passer un fourreau dans la tranchée.

### **ETUDE DE FAISABILITE – AMELIORATION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION – COMPLEXE SALLE DE LOISIRS/RESTAURANT SCOLAIRE/ECOLE MATERNELLE**

Le 10 janvier, le bureau d'études Flu'Bat a présenté les conclusions de son étude. Parmi les différentes hypothèses envisagées, la commission propose de retenir le scénario 3 (point 11.3 de l'étude) qui prévoit notamment :

- ✗ le remplacement des ventilos convecteurs par un système de chauffage et ventilation par une centrale de traitement d'air,
- ✗ le remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation,
- ✗ la suppression du chauffage électrique dans le restaurant scolaire

La réalisation de ces travaux est conditionnée par l'obtention de financement dans le cadre du programme des Certificats d'Economie d'Energie de Laval Agglo.

La suppression des ventilo-convecteurs permettra de limiter les nuisances sonores de la salle. Sans attendre ces travaux, il a été décidé de condamner les entrées d'air existantes avec un isolant.

#### **SYNDICAT DU BASSIN DU VICOIN**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec le transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », le syndicat du bassin du Vicoin est transformé, par arrêté préfectoral, en syndicat mixte fermé. Ce syndicat comprend la communauté d'agglomération de Laval, la communauté de communes du pays de Loiron et de la communauté de communes de l'Ernée (en représentation-substitution des communes membres de l'ex syndicat du bassin du Vicoin). Conséquence de ce transfert, la participation de la commune au financement du syndicat sera maintenant prise en charge par Laval Agglo.

#### **ASLM – ANIMATRICE SPORTIVE**

L'ASLM vient de recruter, depuis le 08 janvier 2018, une animatrice sportive, Laura DURAND, à raison de 9 heures par semaine. Celle-ci intervient, en période scolaire, les :

- Lundi de 16 h 30 à 18 h 00 (multisports 1<sup>ère</sup> année)
- Mardi de 18 h 00 à 19 h 30 (badminton)
- Mercredi de 13 h 30 à 15 h 00 (foot)
- Jeudi de 16 h 30 à 18 h 00 (multisports 2<sup>ème</sup> année)
- Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 (école de foot).

L'ASLM souhaiterait pouvoir utiliser la salle de loisirs pour organiser des séances d'initiation aux sports de contacts.

#### **AMICALE LAÏQUE – MARCHÉ DE NOËL**

L'Amicale Laïque demande la prise en charge de la facture du compteur électrique que l'association a dû louer pour le marché de Noël. Le Conseil Municipal n'y est pas favorable afin de ne pas créer de précédents. Le financement des associations passe par le vote de la subvention annuelle.

#### **COLIS DE NOËL – PERSONNES EN MAISON DE RETRAITE**

Les colis ont été préparés, ils peuvent être distribués.

### **POPULATION LEGALE AU 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Celle-ci, déterminée à partir des données de 2015, est fixée à 1 292 habitants (1 253 habitants en population municipale + 39 habitants en population comptée à part). Elle est en légère baisse (1 300 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

### **VŒUX**

Le conseil municipal enfants n'y sera pas associé, contrairement aux années précédentes. Par contre, il sera invité à une prochaine réunion de conseil municipal adulte.

### **DIVERS**

✘ La commune est retenue pour Laval Agglomération pour l'organisation d'un spectacle l'été prochain dans le cadre des Estivales.

✘ une 1<sup>ère</sup> réunion du pôle de proximité du conservatoire s'est déroulée en décembre,

✘ Chemin de la Fellerie. L'entreprise Enédis n'a toujours pas réalisé la réfection, suite aux travaux qu'elle a réalisés sur le réseau électrique.

✘ Soirée de Noël du 22 décembre : il est enregistré de bons retours (vin chaud, feu artificiel ...)

### **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL**

Elle aura lieu soit le 8, soit le 22 février 2018 (en fonction de l'urgence des dossiers à traiter).

### **DATES DES PROCHAINS CONSEILS**

- le jeudi 22 mars 2018
- le jeudi 12 avril 2018
- le jeudi 17 mai 2018
- le jeudi 28 juin 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 46.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
Xavier POTTIER	Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU